

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 2 du 31 08 2021



Campagne 2021-2022



**A retenir cette semaine :**

### Sommaire

<a href="#">Colza</a>	p 02
<a href="#">Tournesol</a>	p 10
<a href="#">Soja</a>	p 11
<a href="#">Betterave</a>	p 12

#### **Colza :**

- Mise en place des pièges dans les parcelles pour surveiller l'arrivée des ravageurs.
- Ravageurs (limaces, petites altises, pucerons vert) : risque faible à moyen. Maintenir la surveillance.



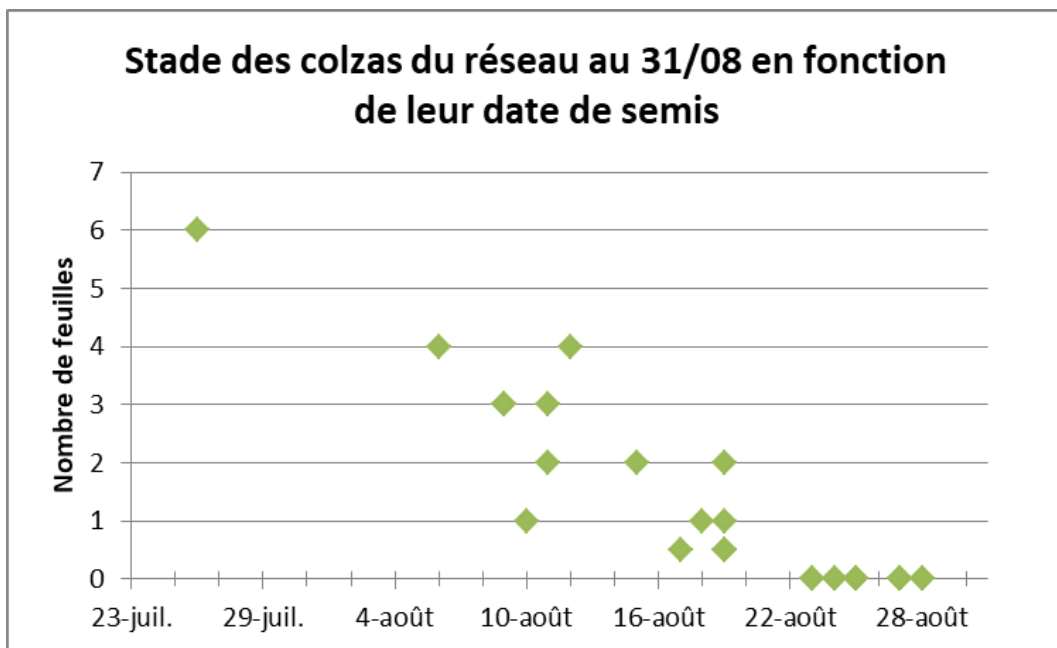
**Réseau 2021-2022**

Le réseau BSV Bourgogne - Franche Comté est actuellement en train de se constituer. Le BSV de cette semaine est rédigé à partir de l'observation de 27 parcelles.

**Stades des colzas**

La majorité des colzas est maintenant semée. Les 1<sup>ers</sup> semés atteignent le stade 6 feuilles (4% du réseau). Ceux semés la semaine dernière sont encore en terre ou en cours de levée (48% du réseau).

L'absence de pluie commence désormais à se faire sentir. Certaines parcelles ont des levées hétérogènes.



**Mise en œuvre des pièges**

**Les pièges doivent être mis en place dès l'implantation des colzas.**

Ils permettront d'appréhender l'arrivée des insectes en temps réel et de façon très locale pour avoir une lutte contre les ravageurs qui soit adaptée, efficace et raisonnée.

Les pièges sont essentiels pour pouvoir utiliser les seuils de nuisibilité et mesurer les risques sur les parcelles de colza.

Avant la levée de la culture puis en complément de l'observation des plantes, les pièges nous informent sur l'arrivée des ravageurs et leur activité.



Pièges à limaces :



*Pièges à limaces (Terres Inovia)*

Avant la levée de la culture, l'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25 x 25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5 m les uns des autres.

Pour fixer les limaces et faciliter le comptage il est possible de rajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en « grattant » la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.

Les cuvettes jaunes :

Elles se placent au niveau de la végétation sauf pour les grosses altises (altises d'hiver) ou la cuvette doit être enterrée.



Cuvette enterrée (illustration Terres Inovia)

Pour capturer l'altise d'hiver ou grosse altise, la cuvette doit être enterrée, bord supérieur à 1-2 cm au dessus du sol.



*L. Jung, Terres Inovia*

La plupart des insectes sont attirés par la couleur jaune. L'altise d'hiver fait exception.

On enterre la cuvette dans le sol pour favoriser les captures à l'occasion de ces sauts (piège d'interception). Les altises doivent pouvoir tomber dans le piège au fil de leur avancée dans la parcelle.



Cuvette en végétation (illustration Terres Inovia)

Pour les autres insectes, la cuvette doit être toujours comme "posée" sur la végétation.

Quelques conseils d'usage pour que les pièges soient attractifs :

- Positionner le piège dans le champ en tenant compte des vents dominants et de la proximité d'une ancienne parcelle de colza.
- Remplir la cuvette avec 1 litre d'eau et quelques gouttes de mouillant de type liquide vaisselle (pas trop). Prévoir un bidon plein de ce mélange qui reste dans la parcelle pour faire le niveau de la cuvette.
- Eviter les piétinements qui modifient le contexte de végétation. Si nécessaire, déplacer la cuvette.
- Nettoyer la cuvette jaune pour qu'elle reste attractive. Si la couleur jaune est « passée », changer la cuvette.
- Relever le(les) cuvette(s) toutes les semaines : filtrer les insectes et éventuellement les laisser sécher pour faciliter leur reconnaissance, remplacer l'eau régulièrement, repositionner la cuvette en fonction de la hauteur de la végétation.

**Ravageurs**

Les premiers insectes susceptibles d'être observés dans les cuvettes sont les petites altises (ou altises des crucifères). Attention à ne pas les confondre avec les grosses altises (ou altises d'hiver) qui, en général, arrivent plus tard, vers la mi-septembre.

**Altise des crucifères ou petites altises**

Il s'agit d'un petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2,5 mm.

**-Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles

**-Seuil indicatif de risque** : 8 pieds sur 10 portants des morsures **et** 25% de la surface foliaire détruite.

**La vigilance doit se porter en priorité en bordure de parcelle.**

**Dans les zones où des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement de population, et donc augmente le risque.**



Pour le moment aucun cas de résistance des petites altises aux pyrèthrinoïdes n'a été mis en évidence.



- Observations :

Parcelles	% de pieds avec morsures	% de pieds avec morsures (bordure)	% de surface foliaire détruite	% de surface foliaire détruite
BEIRE-LE-CHATEL (21)	50			10
CHAMPLOST (89)	0	0	0	0
CHOYE (70)			0	
CORCELLES-LES-ARTS (21)	0		0,6	
COSGES (39)	0	0	0	0
CUGNEY (70)			0	
DESNES (39)	0	0		
GY-L'EVEQUE (89)		0		
MALAY-LE-PETIT (89)	25		2	
MONTACHER-VILLEGARDIN (89)	0	0	0	0
MONTBARREY (39)	22	0	0	0
<b>NOYERS (89)</b>	<b>90</b>	<b>90</b>		
PRESENTEVILLERS (25)	1	1	0	0
SAINT AUBIN (39)	0	0	0	0
SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89)	10		10	
SELLIERES (39)		0		
THORIGNY-SUR-OREUSE (89)	65		15	

Quelques petites altises ont aussi été retrouvées dans les cuvettes de DESNES (39) et de NOYERS (89). Aucune capture de grosses altises n'est à signaler pour le moment.

Seule la parcelle de NOYERS (89) dépasse le seuil indicatif de risque pour le pourcentage de pieds avec morsure.

Les dégâts sont pour le moment limités, même s'ils sont en augmentation depuis la semaine dernière.



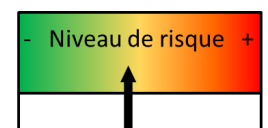
Piqures de petites altises sur cotylédons, E. Bonnin (Soufflet Agriculture)

**- Analyse du risque :**

- pour les colzas qui viennent d'être semés ou en cours de levée ou pour les colzas les plus avancés (stade 4 feuilles dépassé), le risque est faible.



- pour les colzas qui sont entre le stade cotylédons et le stade 3 feuilles, le risque est moyen. Surveiller en priorité les bordures de parcelles et celles à proximité d'anciens colzas.



Remarque : afin ne pas déplacer les populations de petites altises, il est préférable d'attendre que les nouveaux colzas aient dépassé la période de risque (4-5 feuilles) avant de détruire les repousses.

**Limaces**

Le colza est particulièrement appétant pour les limaces. Il convient d'être attentif entre la levée et le stade 3-4 feuilles. Le risque est accru sur sol motteux, avec résidus pailleux et fraîcheur.

- **Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles.

- **Seuil indicatif de risque** : il n'y a pas de seuil indicatif de risque pour les limaces mais en cas de forte présence, la survie de la culture est en jeu.



**- Observations :**

Des morsures sont signalées dans les parcelles de MALAY LE PETIT (89), THORIGNY SUR OREUSE (89) et PRESENTEVILLERS (25). Les dégâts restent minimes avec au maximum 5% des plantes concernées.

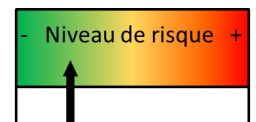
Le temps sec n'est pas favorable à leur activité.



Dégâts de limaces sur colza à cotylédons, E. Joudelat (CA89)

**- Analyse du risque :**

Les colzas sont tous dans la période de risque. Vu le temps sec annoncé, le risque est faible à moyen. A surveiller attentivement si le temps redevient humide.



Des solutions de biocontrôle à base de phosphate ferrique existent.

**Pucerons verts du pêcher (Myzus persicae)**

- **Période de risque** : jusqu'au stade 6 feuilles (6 semaines de végétation), les pucerons verts sont susceptibles de transmettre des viroses au colza. Observez méticuleusement sous les feuilles.

- **Seuil indicatif de risque** : présence de pucerons verts sur 2 pieds sur 10

**- Observations :**

Cet insecte a été observé en Côte d'Or à BEIRE LE CHATEL et à CORCELLES LES ARTS, à chaque fois dans des proportions inférieures au seuil indicatif de risque.



1<sup>ère</sup> colonie de pucerons verts, O. Coste (Soufflet Agriculture)

**- Analyse du risque :**

Le risque est faible à moyen pour le moment. A surveiller si le temps reste au sec.

L'utilisation de variétés tolérantes peut permettre de limiter l'impact des virus transmis par les pucerons aux plantes.



**Criquets italiens**

Comme l'année dernière, ils sont parfois observés dans des parcelles de l'Auxerrois (GY L'EVEQUE et SAINT BRIS LE VINEUX, ainsi qu'hors réseau). Les situations avec peu de travail du sol leur semblent favorables.

Localement, ils entraînent des pertes de pieds.







*Criquets et dégâts sur colza, C.L. Lévêque (CA89)*

### Adventices

Les pluies peuvent avoir été favorables à la levée des repousses de céréales (exemple à MALAY LE PETIT (89)), voire même à celles des ray grass (SALIGNEY (39)) et vulpins. Il convient de ne pas les laisser concurrencer les jeunes colzas.



*Repousses d'escourgeon dans un colza, E. Joudelat (CA89)*





## Maladies

Des symptômes de mildiou sont observés sur 15% des plantes à SAINT BRIS LE VINEUX (89).

Cette maladie plutôt rare dans notre région s'exprime par des taches jaunes avec un aspect poudreux. Lors d'attaques précoces, les feuilles touchées peuvent entièrement pourrir.

Une météo chaude et humide y est favorable. A priori, le risque est donc faible.

A noter qu'il n'existe pas de différences variétales et qu'aucune solution curative n'existe.



Mildiou sur cotylédon, E. Bonnin (Soufflet Agriculture)



5 parcelles sont observées cette semaine.

Elles sont en majorité au stade M1.2 : Dos du capitule jaune pâle. Bractées jaunes.

Localement (BUXY-71), les orages ont pu entraîner un peu de verse.

Hors réseau, des attaques d'oiseaux sont signalées.

### Récoltez au bon stade



L'observation des plantes, notamment des capitules, doit vous permettre d'identifier le stade optimal de récolte. Les valeurs d'humidité sont indicatives. Elles peuvent varier en fonction des régions, du contexte climatique, du taux d'impuretés, de l'état sanitaire des capitules et de leur taille.

Photo : Terres Inovia



## Maladies

Du phoma (sur tige et au collet) est observé sur 100% des plantes à PETIT NOIR (39).

Dans la même parcelle, des symptômes de sclérotinia sont signalés sur 20% des capitules et 5% des collets.



*Sclérotinia dans les tiges et capitules de tournesols, P. Chopard (CA39)*



6 parcelles observées cette semaine.

Celles de JULLY-LES-BUXY (71) et SAINT-LOUP-NANTOUARD (70) sont au stade R6 : 1<sup>ères</sup> graines remplies. Les parcelles jurassiennes sont au stade R6+ : Fin du Stade Limite d'Avortement.

Du mildiou sur feuille est observé à JULLY-LES-BUXY (71).

Hors réseau, du sclérotinia est aussi signalé.





*Mildiou sur soja, E. Courbet (CA70)*



*Sclerotinia sur soja, M. Gipouloux (Terres Inovia)*



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'agriculture, en cliquant [ici](#).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CÉREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action co-pilotée par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

